



DOSSIER DE PRESSE

LA BANQUE DES TERRITOIRES POURSUIT SON PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU POUR FACILITER LE FINANCEMENT DES PROJETS « EAU » DANS LA REGION

- 1. Communiqué de presse
- 2. Fiche 1 : le renouvellement d'un partenariat initié en 2019
- 3. Fiche 2: la Banque des Territoires
- 4. Fiche 3 : l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- 5. Fiche 4 : exemples de projets menés





Communiqué de presse

Hauts-de-France - la Banque des Territoires et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie poursuivent leur partenariat pour faciliter le financement du réseau d'eau dans la région

Dans le cadre de la convention, initiée en 2019, la Banque des Territoires et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie poursuivent leur engagement et leur volonté d'accompagner les collectivités de la région Hauts de France dans le financement de leurs projets de préservation ou d'amélioration de la ressource en eau, dans un contexte fort d'adaptation au changement climatique.

L'été 2022 a vu naître des restrictions d'eau inédites qui ont frappé toute la région et ce alors même que la qualité de la ressource demeure globalement médiocre, comme celle des réseaux, qui conduit à perdre 1 litre sur 5 au cours de son acheminement. Pourtant, dans ce contexte d'urgence à agir, la conjoncture économique, plus difficile pour les finances locales, pourrait risquer de ralentir ou de différer les investissements publics nécessaires.

En effet, la durée de vie actuelle d'un réseau par exemple est de 60 à 70 ans. Or le rythme des investissements de maintenance des maîtres d'ouvrage dans les Hauts-de-France est insuffisant et pourrait devoir conduire à prolonger jusqu'à plus de 200 ans leur usage¹!

La reconduction de cette convention de partenariat vise deux objectifs : faire connaître les possibilités d'intervention financière des deux partenaires et les articuler ensemble pour soutenir l'effort d'investissement des collectivités, syndicats et EPCI.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie dispose de subventions et d'avances remboursables pour des projets liés à la production et à la distribution d'eau potable, à la collecte et à l'assainissement des eaux usées, mais également au recueil des eaux pluviales, à la gestion des espaces et milieux aquatiques et à la prévention des inondations, dans un objectif de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Dans le cadre de son 11e programme d'intervention, l'Agence de l'eau a soutenu sur la période 2019-2022 ces différents types de projets en accordant des participations financières à hauteur de 479 M€ sous forme de subvention et 119 M€ sous forme d'avance remboursable sans intérêt remboursable sur 10 à 20 ans.

De son côté la Banque des Territoires, qui œuvre pour des territoires plus durables, est un des seuls établissements à mettre en place, en complément, toute une gamme de prêts à taux fixe ou révisable, en particulier de très longue durée (jusqu'à 60 ans), qui pèsent moins sur l'épargne nette des collectivités et leur permet ainsi de <u>maintenir ou renforcer leur niveau d'investissement</u>, et ne pas remettre à plus tard des travaux urgents.

>Entre 2018 et 2022, ce sont 56 M€ de prêts qui ont été accordés pour financer les équipements et réseaux d'eau de la région.

Ce 03 mai 2023, Thierry Vatin, directeur général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, et Olivier Camau, directeur régional Hauts-de-France de la Banque des Territoires, ont signé la reconduction d'une convention de partenariat entre leurs deux structures.

_

^{1 *}Rapport du CESER « Vers une grande politique de l'Eau en Hauts de France »

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

A propos de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie assure une mission d'intérêt général : réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et protéger ressources en eau et milieux aquatiques par

- La production et l'exploitation de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation,
- Le développement de stratégies et d'outils de planification,
- Des interventions financières (soutien aux investissements ou à la performance de fonctionnement).

L'Agence assure également des missions de concertation, de coopération institutionnelle et internationale, d'information et d'éducation du citoyen pour soutenir les politiques de l'eau.

www.eau-artois-picardie.fr/.fr | > @AgenceEau

Fiche 1 : le renouvellement d'un partenariat initié en 2019

✓ Une première signature en avril 2019

Cette initiative fait suite aux Assises de l'eau d'août 2018, qui invitaient notamment à renforcer la connaissance des réseaux d'eau et d'assainissement, améliorer les conditions d'emprunt des collectivités auprès de la Banque des Territoires, améliorer la coordination avec les aides de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,

Ce protocole, signé pour la période 2019-2022, proposait aux collectivités une articulation complémentaire entre les interventions techniques et financières de la Banque des Territoires et celles de l'Agence de l'Eau. L'objectif étant de faciliter la réalisation de projets dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Le partenariat entre ces deux structures est évident :

- d'un côté, un établissement public, l'Agence de l'Eau qui attribue des aides financières aux collectivités locales notamment dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement dans le cadre de ses programmes d'intervention. Ces aides prennent la forme de subventions ou d'avances remboursables,
- de l'autre, un établissement financier, la Banque des Territoires, qui propose une offre de prêts à destination des collectivités locales, adaptée aux projets soutenus par l'Agence de l'Eau.

L'offre Aqua-Prêt de la Banque des Territoires a depuis été améliorée, avec un taux de marge sur livret inférieur, un élargissement de son périmètre d'opération et un assouplissement de ses conditions.

Ce produit est désormais l'un des principaux utilisés pour le financement du secteur public local. Au niveau national environ 800 M€ ont été distribués depuis 2019 pour 550 projets.

En 2022, ce sont 18 M€ qui ont été versés par exemple pour la connexion et la rénovation des réseaux de l'USESA (Aisne), la réalisation d'un endiguement sur le Montreuillois, la création d'une station d'épuration à Beaurieux ou encore la performance des réseaux de Guerbigny.

✓ Une poursuite jusqu'en 2024

La signature de cette nouvelle convention prolonge l'engagement mutuel de l'Agence de l'Eau et la Banque des Territoires pour une nouvelle phase jusqu'en 2024 :

- Prolongation de l'enveloppe nationale de 2 Md€ en vue de soutenir les projets d'infrastructures d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux usées et de gestion des eaux pluviales;
- Poursuite et amélioration de l'offre Aqua-Prêt dont la durée d'amortissement est de 25 à 60 ans et la tarification à Livret A + 40 points de base et/ou pour un prêt à « transition écologique et environnementale » à taux fixe (pour une durée de 15 ans à 40 ans);
- Financement des collectivités pour tous types de projets liés à :
 - o la production et la distribution d'eau potable,
 - o la collecte et l'assainissement des eaux usées,
 - le recueil des eaux pluviales,
 - la gestion des espaces et milieux aquatiques et la prévention des inondations, notamment la désartificialisation des sols.
- Enfin deux territoires à enjeux particuliers à l'échelle régionale pourront aussi bénéficier d'appui en ingénierie « amont » de la Banque des Territoires pour leur permettre d'accélérer leurs engagements : le Bassin minier et l'Avesnois dans le cadre des contrats spécifiques que sont l'Engagement pour le Renouveau du bassin minier, et le Pacte pour la Sambre Avesnois Thiérache.

Fiche 2 : la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est présente en Hauts-de-France grâce à sa soixantaine de collaborateurs, répartis sur ses deux sites de Lille et Amiens.

Porte d'entrée client unique, elle assure une mission :

- de conseil, en intervenant très en amont afin d'aider les acteurs locaux à structurer efficacement leurs premières réflexions. Elle dispose notamment outre ses expertises financières et bancaires de nombreux retours d'expérience, précis et qualifiés qui lui permettent de conseiller ses clients au plus près de la réalité de leurs questionnements et besoins, en les aidant à se projeter grâce à ces éléments concrets.
- **de financement** en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques : prêts à court, moyen et long terme, investissements en fonds propres et quasi-fonds propres
- d'accompagnement global qui inclut conseil en gestion financière et bancaire afin d'assurer une mise en œuvre opérationnelle et performante de tous les projets. Elle met aussi à disposition une offre bancaire global, allant du découvert à la gestion des toutes les opérations : services bancaires, ligne de trésorerie, garanties et sécurisation de fonds.

Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.

Fiche 3 : l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, établissement public du Ministère chargé de l'Ecologie et du Développement Durable, est l'une des 6 agences de l'eau françaises. Elle participe à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau et aux milieux aquatiques sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, du nord de l'Aisne et de l'Oise.

Elle assure une mission d'intérêt général en vue de protéger la ressource en eau, les milieux aquatiques et la biodiversité. Ses priorités sont définies par un programme d'intervention sur 6 ans. Le 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau couvre les années 2019-2024. Il mobilise 1,198 milliard d'euros pour financer des projets sur l'eau et la biodiversité « partout où l'eau sert la vie ».

Ses objectifs sont de contribuer à l'atteinte du bon état de toutes les eaux pour l'ensemble de son territoire, le bassin Artois-Picardie, et de rechercher l'équilibre entre ressources et besoins en eau. Ses axes d'action sur les suivants :

- améliorer la gestion des eaux pluviales en milieux urbanisé et rural, pour limiter la pollution de l'eau et les inondations qui en résultent
- accompagner la transition vers de nouvelles pratiques agricoles, pour protéger l'eau, les sols et la biodiversité.
- protéger les milieux naturels, pour améliorer les masses d'eau, lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité,
- améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement et le traitement des eaux usées ;
- protéger la ressource en eau afin de garantir à tous une eau de qualité, en guantité suffisante
- soutenir une utilisation maîtrisée et économe des ressource en eau.





ACTUALITE

Fin mars 2023, l'annonce du plan eau par le président de la République prévoit une augmentation annuelle de 475 M€ et la suppression du plafond de dépenses dès 2024 ; les moyens des six agences de l'eau seront rehaussés pour accompagner la mise en œuvre de ce plan. Dès cette année, il va accélérer toutes les actions de préservation de la ressource en eau.

Sous l'effet du dérèglement climatique, la sobriété et la solidarité doivent être de mise dans la répartition de l'usage de l'eau, notamment dans le développement économique et aménagement du territoire. Cette sobriété doit être engagée dès à présent, pour tous les usages et tous les acteurs, afin d'économiser la ressource et contribuer à l'objectif du plan eau d'une diminution de -10 % d'eau prélevée d'ici 2030.

Les instances de concertation que sont les commissions locales de l'eau (CLÉ) seront soutenues dans la mobilisation des acteurs et la finalisation de la structuration intercommunale des compétences liées à l'eau sera accompagnée.

Tous les services seront mobilisés dans la reconquête de la qualité de l'eau dans les 25 captages ultraprioritaires de la région.

Pour le fonds vert, plus de 7,5 millions € de crédits sont confiés par le préfet de la région Hautsde-France à l'Agence de l'eau pour soutenir les opérations concourant à la stratégie nationale biodiversité 2030. En partenariat avec les services de l'État, l'Agence de l'eau est en charge de l'instruction du dispositif d'aide.

Le dossier de demande de participation financière au titre du fonds vert doit être déposé sur la plateforme en ligne « Démarches Simplifiées » au plus tard le 31 décembre 2023.

Les structures qui pourraient bénéficier du dispositif d'aide sont :

- les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- les établissements publics locaux ;
- les établissements publics de l'État et les groupements d'intérêt public;
- les associations et les fondations ;
- les structures professionnelles gestionnaires d'aires protégées ;
- les gestionnaires et propriétaires forestiers ;
- les gestionnaires d'infrastructures de transport, y compris les services de l'État, pour le rétablissement des continuités écologiques (trame verte et bleue) ;
- les entreprises privées ;
- les gestionnaires de ports.

Pour plus d'informations :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-3-biodiversite

Contacts presse:

Banque des Territoires Hauts-de-France - Groupe Caisse des Dépôts

Céline Bouilhol, chargée de communication - celine.bouilhol@caissedesdepots.fr - 06 85 90 07 23 **Agence de l'Eau -** Service des affaires Juridiques, Institutionnelles et de la Communication

Cathy Célary-Davre, Cheffe de projet communication - c.celary@eau-artois-picardie.fr - 06 68 97 68 10

7

Fiche 3 : exemples de projets menés

Création d'un assainissement collectif et d'une station d'épuration à Brasseuse (60)

La Banque des Territoires accompagne la commune de Brasseuse, dans l'Oise, pour la création et la mise en place de l'assainissement collectif et la réalisation d'une station d'épuration.

Grâce à un Aqua Prêt de près de 340 k€ octroyé par la Banque des Territoires, 340 habitants pourront bénéficier de ces installations.



© Banque des Territoires

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de la lys (62)

Le secteur de Fauquembergues (62) est un territoire agricole sensible aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols générant des inondations et des coulées de boues. Afin de répondre à cette problématique, la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues a décidé de mettre en place un programme d'aménagement d'ouvrages d'hydraulique douce.

Les travaux d'aménagement envisagés s'élèvent à 90 273 €, et comprennent l'implantation de différents types d'ouvrages :

- 5 100 ml environ de haies ;
- 769 ml environ de fascines ;
- 1 000 ml de clôture (afin de préserver les ouvrages implantés dans/ou à proximité des pâtures).

Cette opération, qui permettra de répondre à la gestion hydraulique d'une pluie d'occurrence quinquennale, bénéficie d'une subvention de l'agence de l'eau à hauteur de 54163€, soit 60% des travaux



Plantation d'une haie à Fauquembergues (62) © SMAGE Aa

Construction d'une digue rétro-littorale en Baie d'Authie (62)

Avec le recul du trait de côte et l'élévation du niveau de la mer, la Baie d'Authie, située dans le Pas-de-Calais, est confrontée aux risques de submersion marine. C'est dans ce contexte que la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a décidé de construire une digue rétro-littorale qui protègera 2 500 ha et plus de 12 000 habitants en cas de submersion. Cette digue est longue de 1 275 mètres et est construite derrière le cordon dunaire sur les communes de Berck-sur-Mer et de Groffliers

La Banque des Territoires a apporté son soutien au projet en apportant un financement de 3,5 M€.



© CA2BM

Réhabilitation du réseau d'assainissement au Crotoy (80)

Commune littorale de la baie de Somme, Le Crotoy est confronté à un problème de qualité de ses eaux de baignade depuis 2013 . Afin d'améliorer la situation, la collectivité a engagé, un important programme de rénovation de son réseau d'assainissement

En 2022, une nouvelle tranche importante de travaux a été décidée avec le remplacement de 2,28 Km de canalisations et la reprise de 185 boites de branchement pour un montant total de 1,337 millions d'euros. La commune, située en zone de revitalisation rurale a pu bénéficier, d'une subvention complémentaire de solidarité territoriale de 0,200 millions d'euros portant l'aide apportée par l'Agence à 0,869 millions d'euros.



© Le Crotoy – crédit photo AEAP

Performance des réseaux de Guerbigny (80)

Le Syndicat des Eaux de Guerbigny (SIAEP) regroupe 37 communes de l'est de la Somme et 5 communes de l'Oise. Le syndicat a lancé une opération de remplacement du réseau d'eau potable sur un linéaire de 8 km dans plusieurs communes membres ainsi que des travaux de réhabilitation du réservoir sur tour d'Etelfay de 600 m3. La Banque des Territoires participe au financement de ces projets grâce à un Aqua Prêt de plus d'1,5 M€.



© SIAEP Guerbigny

La restauration des zones humides au sein du parc naturel régional Scarpe-Escaut

Le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut (PNRSE), dont le territoire est labellisé RAMSAR, est le doyen des parc régionaux Français. Entouré de grands pôles urbains densément peuplés, il abrite sur une superficie d'environ 50 000 Hectares, une biodiversité riche et constitue parfois le dernier refuge de plantes ou d'animaux autrefois abondants sur le bassin.

Afin de préserver ce patrimoine naturel, le PNRSE a lancé un programme ambitieux de restauration écologique au niveau des tourbières au titre du LIFE anthropofens, et en dehors des tourbières dans le cadre d'un programme d'intervention baptisé PRIMEVER.

En 2021, le PNRSE a sollicité l'aide de l'Agence dans le cadre de différents dossiers en vue de la réalisation de plus d'un million d'euros d'études et de travaux. Compte tenu de l'intérêt écologique des projets, l'Agence a répondu favorablement en attribuant 0,653 M€ de participations financières.

Le PNRSE a par ailleurs accueilli en 2021, le 13ème séminaire national des gestionnaires de site RAMSAR, avec pour objectif de fédérer les acteurs locaux autour des enjeux de préservation de ces milieux naturels remarquables. Pour l'organisation de cet évènement, le PNRSE a bénéficié d'une subvention de l'Agence d'un montant de 12 873€.



9